

### Justificatifs des revenus actuels à produire : tableau explicatif

Chaque membre du ménage de 18 ans et plus doit produire les justificatifs adéquats de ses revenus selon le tableau suivant :

<b>Si vous ou un membre de votre ménage :</b>	
<b>êtes chômeur(se)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un historique depuis le 01/01/2025</li> </ul>
<b>êtes à la mutuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un historique depuis le 01/01/2025</li> <li><b>si vous êtes invalide</b> : une attestation de reconnaissance mentionnant la date</li> </ul>
<b>percevez du CPAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>une attestation récente mentionnant le montant du revenu d'intégration actuel</li> </ul>
<b>travaillez</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un compte individuel année 2025 ou 3 fiches de salaire 2025 (mois complets <b>sans congé ni maladie</b> si possible)</li> </ul>
<b>travaillez à temps partiel ou intérimaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un compte individuel 2025 et l'historique du chômage qui s'y rapporte</li> </ul>
<b>êtes pensionné(e)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un décompte pension reprenant l'imposable mensuel 2025 ou un extrait de la banque 2025 ( !! le précompte professionnel doit apparaître !!)</li> <li>Si vous avez une pension étrangère : un extrait de la banque 2025</li> </ul>
<b>êtes pré pensionné(e)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>une attestation du chômage 2025 mentionnant le taux journalier perçu + le complément versé par l'employeur ainsi que la rente éventuelle (2025)</li> </ul>
<b>êtes apprenti(e)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 3 dernières fiches de salaire 2025 + contrat d'apprentissage</li> </ul>
<b>percevez une allocation de handicap</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un extrait de la banque 2025</li> <li><b>sauf si déjà rentrée</b> : l'attestation de reconnaissance générale d'handicap à 66 % ou 9 points au moins, délivrée par le SPF Sécurité Sociale ou votre mutuelle (APA)</li> </ul>
<b>ne percevez aucun revenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>une attestation sur l'honneur de non revenu</li> </ul>
<b>Enfants entre 18 et 25 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>si étudiant</b> : l'attestation de fréquentation scolaire</li> <li><b>si actuellement en stage d'attente</b> : l'attestation d'inscription auprès du FOREM</li> </ul>
<b>Pension alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>si versée</b> : copie du jugement + 3 derniers extraits de compte</li> <li><b>si reçue pour son propre chef</b> : 3 derniers extraits de compte</li> </ul>

### En conclusion



Il faut faire parvenir à l'attention du Service Loyers par courrier ou par mail

Les quatre justificatifs suivants :

- L'avertissement extrait de rôle sur les revenus 2023-exercice d'imposition 2024
- La preuve des revenus actuels (2025) pour toutes personnes majeures
- Une composition de ménage actualisée
- L'annexe 1 complétée et signée

Afin d'optimiser le traitement de votre dossier, celui-ci devra être **COMPLET**.

A défaut de ne pas avoir l'ensemble des justificatifs demandés, les documents reçus ne seront pas pris en compte.